

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, PEUVOT, BEAUGER, BOONE, LE LAGADEC, FERNANDES, GALLAND, HAREN, VAN GOETHEM E, GRISON, HOLLINGUE, BARBIER, DEBUIRE.

Absent : Monsieur DECAUX.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal, ce dernier n'appelle aucune observation.

Madame MARTIN Blandine représentant la société NOUVERGIES est présente mais avant son intervention, Monsieur Le Maire tient à résumer l'analyse financière de la commune rendue par la préfecture.

ANALYSE FINANCIERE SIMPLIFIEE AU 31/12/2021

Monsieur le Maire explique que depuis deux ans la commune est soumise par la sous-préfecture à un contrôle financier. Il en ressort, comme l'année précédente que la situation financière de la commune est tendue. Les services préfectoraux ne voient guère d'autre solution que d'augmenter la fiscalité.

En effet, comparativement aux autres communes de même taille, notre fiscalité est peu élevée.

C'est pourquoi lors de nos prochains conseils, pour l'élaboration du budget 2023 nous serons amenés à étudier l'impact d'une augmentation des taux tant pour la commune que pour les foyers fiscaux.

PRESENTATION DU PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE NOUVERGIES

Monsieur le Maire passe la parole à Madame MARTIN de la société NOUVERGIES pour la présentation du projet.

Elle nous rappelle tout d'abord les contraintes de l'aire d'étude, particulièrement les faisceaux hertziens, routes départementales, boisements, lignes basses tensions..etc.

Ensuite elle expose le développé du projet dans sa durée qui peut varier selon le bon déroulement de l'instruction du dossier.

Au vue des différentes contraintes, Madame MARTIN soumet au conseil les implantations potentielles qui laissent la possibilité de construire 4 ou 5 éoliennes.

Les retombées financières varient de 52 000 euros à 70 000 euros suivant le nombre et la puissance des éoliennes mises en place.

Un long débat s'instaure au sein du conseil municipal évoquant les nuisances visuelles, sonores d'un tel projet. Madame MARTIN explique que des aménagements paysagers peuvent être mis en place pour atténuer ces nuisances. Il en revient donc au conseil municipal de décider de l'implantation d'un parc de 4 ,ou 5 éoliennes.

Avant de prendre la délibération, Messieurs VAN GOETHEM Eric, VAN GOETHEM Hubert, BEAUGER Benoît et Madame LIEVIN Myriam déclarent ne pas vouloir prendre part au vote.

POUR 5 éoliennes 7 voix
POUR 4 éoliennes: 3 voix

AMENAGEMENT DE LA PLACE SADI CARNOT

Monsieur Le Maire rappelle une nouvelle fois que les tilleuls présents autour de la place Sadi Carnot sont vieillissants et source de danger pour la population. Il propose l'abattage de ces arbres et de replanter une haie moins haute ce qui faciliterait le travail de l'employé communal et serait moins dangereux pour la taille. .

Il propose de discuter lors d'un prochain conseil sur les essences de haies ou de petits arbres à planter. Il passe ensuite au vote de l'abattage des tilleuls.

Pour : 13 voix
Abstention : 1 voix

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur BEUGER interpelle le conseil municipal sur les subventions accordées par la commune aux associations. Les finances de la commune étant tendues, il propose que chaque association réfléchisse sur la nécessité de recevoir cette subvention.

Représentant le comité des fêtes, et appuyée par la trésorière, Madame LIEVIN il déclare que leur association peut se dispenser, de cette subvention.

Il demande que les autres associations réfléchissent également à ce point de vue.

Monsieur GALLAND rétorque que toutes les associations de la commune ont besoin de financement pour faire vivre l'animation du village ;

Après un débat, il est décidé que toutes les associations recevraient la subvention habituelle.

ENTRETIEN DU RIEU

Monsieur le Maire relate qu'il est nécessaire d'entretenir le réseau pluvial qui se déverse dans le ruisseau en bas du village afin d'éviter une montée des eaux sur les parcelles jouxtant celui-ci.

Monsieur FERNANDES projette des photos de réalisation d'entretien du ruisseau alimenté par la fontaine BOUILLETTE. Monsieur le Maire expose qu'un début de travaux a été réalisé sur ce cours d'eau dans la partie où s'accumulent les alluvions des eaux pluviales du village. Les employés communaux ont tout d'abord défriché ce site avant qu'une entreprise n'intervienne avec une mini-pelle pour le curage. La canalisation sous la voirie, complètement bouchée, sera prochainement curée par une société,

Pour ces travaux Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec les propriétaires riverains afin d'obtenir une participation financière de ceux-ci.

QUESTIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES SALLE DES FETES

Madame HAREN rapporte que des riverains proche de la salle polyvalente se plaignent régulièrement des nuisances sonores pendant les locations de celle-ci.

Après discussion le conseil municipal décide dans un premier temps de remettre en place un règlement pour les locataires leur demandant de veiller au volume des décibels et de fermer les portes de la salle. Si cette mesure ne suffit pas, le conseil municipal se renseignera sur le coût d'un limiteur acoustique qui pourrait couper la sonorisation lorsque le volume est trop élevé.

IMPLANTATION D'UN VERGER RUE JULES VERNE

Madame BARBIER soumet l'implantation d'un verger associatif rue Jules Verne. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

RETRAITE EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe que Monsieur CAPLAIN Yves sera en retraite à compter du 1 février 2023. Pour son remplacement Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur DEVAUCHELLES Gauthier en Contrat à durée Déterminé faisant suite à ses trois années d'apprentissage, au côté de Monsieur CAPLAIN, dans la commune.

COMPTE RENDU REUNION INTERCOMMUNALE COMMISSION ENVIRONNEMENT

Madame HAREN présente à la réunion intercommunale de la commission environnement nous informe des changements suivants:

L'entrée de la déchetterie ne pourra se faire qu'avec la présentation d'une carte nominative qui vous sera remise sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Le tri sera de plus en plus sélectif

Les horaires seront prochainement modifiés

Pour des raisons de sécurité les engins agricoles ne seront plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte de la déchetterie.

L'amiante ne pourra être déposée qu'une journée par mois à la déchetterie de Moreuil.

Des composteurs seront mis à disposition des administrés moyennant une formation permettant la prise en charge de 50% du coût du composteur.

Prochainement, les containers d'ordures ménagères seront identifiés électroniquement afin de contrôler le nombre de levées dans l'année. Au delà d'une certaine quantité l'excédent sera facturée. La levée des sacs bleus et jaunes restent changée.

ACHAT TABLEAU NUMERIQUE

Monsieur FERNANDES propose deux devis pour un tableau numérique de la classe des CM2 à la demande de Monsieur le Maire.

L'un deux concerne un tableau interactif sur support mural et le deuxième sur support mobile. Après discussion le conseil par 10 voix Pour et 4 voix Contre accepte l'acquisition d'un TBI (Tableau Blanc Interactif).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.